

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Maurice ANDRIEU

Sylvie VAISSIE : Absente, excusée

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Il s'agit :

- D'une demande de subvention relative à la réfection de la toiture du presbytère
- De la validation du rapport sur le prix et la qualité du SPANC (compétence Grand FIGEAC)

VOTE : 6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2019 et le soumet au vote de l'assemblée.

VOTE : 6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 POUR LA RENOVATION DU LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire rappelle que c'est la troisième année consécutive que la commune effectue une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation du local technique, bâtiment acquis en 2017. Les deux précédentes demandes ont été refusées car seuls les travaux relatifs à des locaux intercommunaux sont subventionnés. Lors de la visite de Mme la Sous-Préfète, le lundi 28 octobre dernier, Mme le Maire lui a présenté le projet. Mme la sous-préfète a confirmé que les critères n'avaient pas changé et qu'il fallait que le local soit mutualisé. Mme la Sous-Préfète a néanmoins confirmé que le Maître d'Ouvrage serait la commune d'Albiac lors de la demande de subvention. Mme le Maire s'est également renseignée auprès de la Région qui lui a précisé que le

projet pourrait être éligible à une subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI). Ainsi, le projet serait financé comme suit :

Coût de l'opération	31 445,00 € HT
DETR (25 %)	7 861,00 €
FRI (30 % sur plafond de 20 000 €)	6 000,00 €
Autofinancement	17 584,00 €

VOTE : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LOGEMENT COMMUNAL

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le sujet avait déjà été abordé. En effet, il est urgent de refaire dans sa totalité la toiture du logement communal « le presbytère ». M. LANDES confirme que le projet avait déjà été abordé il y a plusieurs années. Des devis ont été demandés à plusieurs entrepreneurs.

Mme le Maire précise qu'il est possible pour ces travaux d'obtenir des subventions au titre de la DETR (Etat), du Dispositif de soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements à vocation sociale des communes (Région). En revanche, il ne sera pas possible d'obtenir une subvention au titre du FAST (Département) car la commune a déjà obtenu des subventions pour ce logement en 2013.

Le financement des travaux serait le suivant :

Coût de l'opération	19.998,00 € HT
DETR (30 %)	5.999,00 €
REGION (25 %)	4.999,00 €
Autofinancement	9.000,00 €

VOTE : 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle que le SDAIL a accompagné la commune pour la mise à jour de ce classement. Il s'agissait d'y rajouter les voiries du Hameau de la Châtaigneraie (nouveau lotissement) pour ensuite les transférer à la Communauté du Grand Figeac, dont c'est une des compétences.

Il y a donc lieu aujourd'hui d'approuver ce classement qui rajoute 154 m linéaire de voirie à l'existant.

VOTE : 6 VOIX POUR

5/ DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DU LOYER LOGEMENT N° 1 BAS ECOLE

Loyer actuel 2019 : 435,01 € décomposé comme suit : Loyer principal 400 € + garage 35,01 €

- INDICE IRL 2^{ème} trimestre 2018 = 127,77
- Indice IRL 2^{ème} trimestre 2019 = 129,72

435,01 x 129,72 = **441,65 € mensuel, 5 299,80 € annuel**

127,77

VOTE : 6 VOIX POUR

6/ DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DU LOYER LOGEMENT N° 2 – HAUT ECOLE

Loyer actuel 2019 : 349,62 € décomposé comme suit : Loyer principal 338,90 € + garage 10,72 €

- INDICE IRL 3^{ème} trimestre 2019 = 129,99
- Indice IRL 3^{ème} trimestre 2018 = 128,45

349,62 x 129,99 = **353,81 € mensuel, 4.245,72 € annuel**

128,45

VOTE : 6 VOIX POUR

7/ DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DU LOYER LOGEMENT « LE PRESBYTERE »

VOTE : 6 VOIX POUR

Loyer actuel 2019 : 546,52 €

- INDICE IRL 3^{ème} trimestre 2019 = 129,99
- Indice IRL 3^{ème} trimestre 2018 = 128,45

546,52 x 129,99 = **553,07 € mensuel, 6.636,84 € annuel**

128,45

8/ DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DU LOYER LOGEMENT « Maison AURELIE »

Loyer actuel 2019 : 600 € décomposé comme suit : Loyer principal 500 € + garage 40 €

- INDICE IRL 2^{ème} trimestre 2018 = 127,77
- Indice IRL 2^{ème} trimestre 2019 = 129,72

600 x 129,72 = **609,16 € mensuel, 7.309,92 € annuel**

127,77

VOTE : 6 VOIX POUR

9/ DELIBERATION POUR APPROBATION RAPPORT SUR PRIX ET QUALITE DU SPANC (Grand FIGEAC)

Mme le Maire fait une lecture de la synthèse du rapport aux élus, à savoir :

En 2018, la compétence est exercée par le Grand Figeac sur l'intégralité de son territoire, ce qui représentait 12 905 installations gérées en régie.

Le SPANC a effectué :

- 276 contrôles de projets
- 265 contrôles de travaux
- 286 contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes.

Les recettes de ces contrôles sont les suivantes :

- Redevances : 88 090 €
- Subvention Agence de l'Eau contrôles : 30 790 €

Résultat de clôture 2018 : 53 804,64 € (dont subvention d'équilibre du budget principal de 35 500 €, don excédent de fonctionnement 51 300,54 €, dont excédent d'investissement 2 504,10 €

Mme le Maire met au vote le rapport.

VOTE : 6 VOIX POUR

10/ DELIBERATION POUR RECRUTEMENT ASSISTANTE MAIRIE EN REMPLACEMENT DE MME SINGLARD

Mme le Maire indique que Mme Stéphanie LACROIX, assistante des mairies de Reilhac et d'Issepts a postulé pour remplacer Mme Odile SINGLARD qui quittera ses fonctions à compter du 31 décembre 2019. La commune avait le choix entre deux candidates et Mme le Maire propose de retenir la candidature de Mme LACROIX.

VOTE : 6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

Soirée comité des fêtes : Mme le Maire informe que puisque la fête du village n'a pas eu lieu cette année, le Comité des Fêtes organisera une soirée le samedi 23 novembre prochain afin de fêter le vin nouveau. L'ensemble des habitants sera invité à cette petite manifestation.

Commémoration du 11 novembre : Comme chaque année, le conseil municipal organisera la commémoration du 11 novembre à 11 h. Un dépôt de gerbe sera déposé à cette occasion devant le monument aux morts.

Concession cimetière : Un couple habitant la commune de Gramat demande une concession dans le cimetière d'Albiac. Mme le Maire demande l'avis des élus qui sont unanimes. Compte-tenu du peu de disponibilité, on ne peut pas accepter des demandes venant de l'extérieur du village. En effet, nous devons tenir compte des nouveaux habitants qui s'installent ou vont s'installer dans le village qui sont prioritaires par rapport à des personnes extérieures de la commune.

Travaux d'Intérêt Général : Mme le Maire explique avoir reçu un courrier du TGI de Cahors expliquant que les collectivités et les associations pouvaient signer un contrat avec cette instance juridique afin de bénéficier d'une main-d'œuvre non rémunérée via des personnes condamnées à des peines de travaux d'intérêt général. Mme le Maire indique que ce sont des petites condamnations de personnes ayant eu « un accident de la vie » pour avoir fait des infractions légères (tel que excès de vitesse, graffitis sur les murs publics, etc...). Ces personnes sont jugées par le TGI non dangereuses. Mme le Maire demande aux élus s'ils accepteraient que la commune signe un contrat afin d'obtenir deux personnes qui viendraient nettoyer le lavoir, le four à pain d'Arcoutel etc... Cette formule permettrait de maîtriser encore plus les dépenses de fonctionnement et de terminer les travaux autour du lavoir qui sont toujours en cours depuis plusieurs années. Les élus sont unanimement d'accord pour que la commune fasse cet essai.

Pose d'une balise indiquant la priorité à droite à l'intersection du chemin n° et de la RD 184 : Un administré du bourg demande la pose d'une balise « priorité à droite » car il estime que l'intersection est dangereuse. Mme le Maire explique que c'est de la compétence du Département puisque la voirie principale est la RD184. Il faudrait dans ce cas en mettre à chaque intersection du bourg. M. Rougié et Mme le Maire préconisent plutôt un stop à l'intersection du VC115 et la D184 qui est une route très fréquentée. Elle se rapproche du Service Technique du Grand Figeac pour s'assurer de la faisabilité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00.